

Le 22/05/2017

**Monsieur le Président de la
Fédération Royale Marocaine de Natation**

Objet : Dossier disciplinaire match de Water polo CODM / USCM

A la suite du rapport relatif à l'incident qui a eu lieu lors du match opposant les équipes du CODM et l'USCM à Meknès le 23/04/2017 et après examen du dossier et la tenue des séances d'audiences avec les concernés, la Commission disciplinaire a décidé ce qui suit :

- 1) Suspendre pour deux matchs successifs l'entraîneur Monsieur CHEHIDA Driss étant donné que ce dernier reconnaît avoir adopté un comportement non sportif à l'égard des arbitres
- 2) Adressé aux deux joueurs MM OUBAD Zaid et CHEHIDA Abdelouadoud un dernier avertissement

Le président de la

ABID IRAQUI

Abdelghani CHIGUER

Commission disciplinaire

Membre de la commission

Membre de la commission

RACHIDI ALAOUI AZIZ